Rapport financier

2010/11

Annexe

AU CŒUR DU FOOTBALL

TABLE DES MATIÈRES

2 Informations générales
2 Principales méthodes comptables
2 a) Base pour l'établissement des états financiers
2 b) Base de consolidation
3 c) Monnaies étrangères
4 d) Compte de résultats
4 e) Comptabilisation des produits
5 f) Dépenses liées aux évènements
6 g) Ajustement périodique
6 h) Versements de solidarité
6 i) Leasing
6 j) Prévoyance du personnel
7 k) Résultat financier
7 l) Impôts
7 m) Trésorerie et équivalents
7 n) Instruments financiers
8 o) Immobilisations corporelles et incorporelles
9 p) Dettes envers les associations
10 q) Provisions
10 r) Fonds propres de l'UEFA
10 s) Gestion des risques
11 Compte de résultats consolidé
12 Notes et explications sur le compte de résultats consolidé
19 Bilan consolidé
20 Notes et explications sur le bilan consolidé
26 Mouvements des fonds propres consolidés de l'UEFA
27 Notes aux états financiers consolidés
28 Tableau consolidé des flux de trésorerie
30 Rapport sur les comptes consolidés
32 Compte de résultats de l'UEFA
33 Bilan de l'UEFA
34 Annexe aux états financiers de l'UEFA
35 Rapport de l'organe de révision de l'UEFA

INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'Union des Associations Européennes de Football (ci-après l'«UEFA») est une organisation internationale non gouvernementale à but non lucratif, revêtant la forme juridique d'une association de droit suisse et ayant son siège à Nyon, en Suisse. Composée de 53 associations nationales (au 30 juin 2011), l'UEFA est une confédération reconnue par la FIFA.

Les activités principales de l'UEFA sont les suivantes:

- préparer et organiser des compétitions internationales et des tournois de football au niveau européen
- promouvoir le football européen à tous les niveaux du jeu, en particulier par le biais de programmes de développement et de programmes juniors
- promouvoir les principes d'unité et de solidarité.

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

a) Base pour l'établissement des états financiers

Les états financiers consolidés de l'UEFA et de ses filiales (ci-après le «Groupe») sont présentés en euros (EUR), l'euro étant la principale monnaie de l'environnement économique dans lequel le Groupe opère. Toutefois, les opérations journalières sont initialement comptabilisées en francs suisses (CHF), le franc suisse étant la monnaie du pays dans lequel est situé le siège social du Groupe. Les transactions en monnaies étrangères sont incluses conformément aux méthodes décrites à la lettre c).

Les états financiers consolidés ont été établis conformément au Code des obligations suisse, aux statuts de l'association et aux principales méthodes comptables décrites ci-dessous. Ils ont été établis selon la méthode de la comptabilité d'engagement et selon le principe du coût historique.

b) Base de consolidation

Filiales

Les états financiers consolidés du Groupe incorporent les états financiers de l'UEFA et des entités juridiques contrôlées par l'UEFA (ses filiales). L'UEFA exerce le contrôle lorsqu'elle a le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, la politique financière et opérationnelle d'une entité afin d'obtenir des avantages économiques de ses activités. C'est le cas lorsque l'UEFA détient plus de 50 % des droits de vote. Les entités consolidées sont indiquées dans le tableau suivant.

Les états financiers des filiales sont intégrés dans les états financiers consolidés à partir de la date de la prise de contrôle et ce jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse. En cas de nécessité, des ajustements sont apportés aux états financiers des filiales afin d'adapter les méthodes comptables appliquées à celles utilisées par le Groupe. Les fonds propres et le bénéfice attribuables, s'il y a lieu, aux intérêts minoritaires figurent séparément au bilan et au compte de résultats consolidé.

La valeur comptable des participations a été déduite de la quote-part dans l'actif net des sociétés, évaluée à la date de l'acquisition ou de la création. La méthode anglo-saxonne («purchase method») est utilisée pour comptabiliser l'acquisition ou la création de filiales par le Groupe.

Les soldes et transactions intra-groupe ainsi que les profits et pertes non réalisés, résultant de transactions entre sociétés du Groupe, sont éliminés lors de l'établissement des états financiers consolidés.

Sociétés associées

Une société associée (désignée au bilan du Groupe par le terme de «participation») est une entité juridique dans laquelle l'UEFA est en position d'exercer une influence significative, mais non un contrôle, en participant au processus décisionnel en matière de politique financière et opérationnelle de la société associée. C'est le cas lorsque l'UEFA détient au moins 20 % des droits de vote.

Les états financiers consolidés intègrent la quote-part du Groupe dans le résultat de la société associée, prise en compte selon la méthode de la mise en équivalence dès la date à laquelle commence l'influence significative et jusqu'au moment où elle cesse. La participation dans la société associée est comptabilisée au bilan à son coût d'acquisition, parce qu'un ajustement à la quote-part des fonds propres serait non matériel. De plus, signalons que le dividende reçu est comptabilisé dans le compte de résultats.

Nom	Pays de constitution	Méthode de consolidation	Capital social	Propriété	
				30 juin 2011	30 juin 2010
Union des Associations Européennes de Football	Suisse	Entièrement consolidée	Société-mère ultime		
UEFA Events SA (société de services)	Suisse	Entièrement consolidée	CHF 4 000 000	100%	100%
Euro 2008 SA (société de services)	Suisse	Entièrement consolidée	CHF 250 000	100%	100%
EURO 2016 SAS	France	En création	EUR 50 000	95%	0%

c) Monnaies étrangères

Comptabilisation des transactions et soldes en monnaie étrangère

Les livres de l'UEFA et de ses filiales sont tenus en francs suisses. Les transactions en monnaies autres que le franc suisse sont enregistrées au taux de change mensuel moyen en vigueur à la date des transactions. A chaque date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies autres que le franc suisse sont convertis aux taux en vigueur à la date de clôture du bilan.

Les gains et pertes résultant du règlement d'éléments monétaires sont inclus dans le compte de résultats. Les différences de change résultant de la conversion de ces éléments monétaires sont incluses dans le résultat financier

de la période. Les gains nets non réalisés sur des actifs et passifs monétaires à long-terme sont différés au bilan via une charge correspondante constatée dans le compte de résultats sous *Variations de provisions.*

Conversion des entités consolidées du Groupe

Lors de la consolidation, les actifs et passifs (à l'exception des participations, des autres actifs immobilisés et des fonds propres, comptabilisés au taux historique) des entités consolidées du Groupe comptabilisés en francs suisses sont convertis en euros en appliquant les taux de change en vigueur à la date de clôture.

Les différents produits et charges constatés en francs suisses sont convertis en euros au taux de change mensuel moyen applicable aux dates de transactions. Les produits et charges constatés initialement en euros sont conservés dans leur monnaie d'origine.

Les effets de change résultant de l'application de cette méthode sont alloués aux écarts de conversion dans les fonds propres.

Les taux de change utilisés pour le bilan ou résultant du compte de résultats sont les suivants:

	30 juin 2011	**Moyenne taux mensuels 2010/11**
CHF/EUR	1.2208	1.3029
	30 juin 2010	**Moyenne taux mensuels 2009/10**
CHF/EUR	1.3209	1.4845

d) Compte de résultats

Le compte de résultats consolidé présente la structure suivante:

- Recettes
- Dépenses liées aux évènements
- Frais de personnel et autres charges administratives
- Eléments hors exploitation et versements de solidarité

Les dépenses relatives aux évènements sont liées à l'organisation de compétitions par le Groupe.

A des fins comptables, les compétitions de football de l'UEFA sont réparties en deux catégories, comme suit:

- Compétitions interclubs annuelles (par exemple, UEFA Champions League) et autres compétitions (par exemple, matchs de qualification des compétitions pour équipes nationales)
- Principale compétition pour équipes nationales (tour final du Championnat d'Europe de football = EURO)

e) Comptabilisation des produits

Les produits sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que les avantages économiques iront au Groupe et que ces produits peuvent être évalués de façon fiable.

Les recettes liées au football se composent essentiellement des éléments suivants:

- Recettes des droits de retransmission
- Recettes des droits commerciaux et de licence
- Recettes de billeterie
- Recettes liées à l'hospitalité
- Autres recettes liées au football: amendes, contributions de la FIFA.

Les recettes liées aux compétitions interclubs annuelles et aux autres compétitions, telles qu'elles ont été définies à la lettre d), sont comptabilisées au compte de résultats de la période au cours de laquelle la compétition a lieu.

Les recettes liées au tour final de l'EURO sont différées et reconnues au compte de résultats lorsque la grande majorité des matchs du tournoi sont joués. Les paiements reçus d'avance par l'UEFA avant cette date sont différés dans le bilan car ils pourraient être remboursables, entièrement ou en partie, aux partenaires de l'UEFA jusqu'à l'achèvement du Championnat. Les intérêts créanciers sur les acomptes reçus sont au bénéfice de l'UEFA et sont comptabilisés comme revenus d'intérêt.

Les revenus différés sont présentés au bilan sous *Produits constatés d'avance*.

N.B.: concernant e) et f): Même s'il ne s'agit pas de transactions financières, l'UEFA fait apparaître dans le compte de résultats les produits de prestations en nature (provenant des contrats commerciaux et incluant les équipements sportifs et techniques, le transport, etc.) sous *Recettes des droits commerciaux* et les charges de prestations en nature sous *Dépenses directes liées aux évènements*.

f) Dépenses liées aux évènements

Les dépenses liées aux évènements représentent les sorties brutes d'avantages économiques résultant de l'activité ordinaire d'organisation d'un évènement.

Les dépenses liées aux évènements se composent essentiellement des éléments suivants:

- Distribution aux équipes participantes
- Contributions directes aux comités d'organisation locaux (COL)
- Commissions aux agences
- Divers coûts encourus lors d'évènements, comme ceux de l'équipement technique et audiovisuel et d'autres matériels
- Coûts de mise en œuvre des droits, tels que dépenses de signalétique, de promotion évènementielle et de protection des droits
- Dépenses directes liées à l'hospitalité et à la production TV
- Dépenses informatiques telles que projets informatiques dans les domaines du football et des évènements
- Officiels des matchs tels qu'arbitres et délégués de match de l'UEFA ainsi que les dépenses y relatives (voyages, hébergement et indemnités)

Les charges liées aux compétitions interclubs annuelles et aux autres compétitions, telles qu'elles ont été définies à la lettre d), sont comptabilisées au compte de résultats de la période au cours de laquelle ont lieu les matchs ou évènements relatifs à une compétition donnée.

Les charges liées au tour final de l'EURO sont différées et reconnues au compte de résultats lorsque la très grande majorité des matchs du tournoi sont joués.

Les charges différées cumulées sont présentées au bilan sous *Projets en cours.*

g) Ajustement périodique

L'écriture „ajustement périodique" qui annulait le résultat net annuel du tour final de l'EURO pendant la période de préparation de trois ans, n'est désormais plus applicable. A compter de la période financière 2010/2011, les produits et charges relatifs au tour final de l'EURO sont différés dans le bilan sans impact sur le compte de résultats. Durant l'année où le tournoi a lieu, les produits et charges cumulés sont présentés dans les différentes rubriques du compte de résultats. La période comparative 2009/10 a été ajustée en conséquence.

h) Versements de solidarité

L'UEFA offre une assistance financière aux associations, ligues et clubs pour leurs activités, sous certaines conditions.

Le programme de solidarité de l'UEFA comporte les trois principales catégories suivantes:

- Paiements annuels de solidarité aux clubs et ligues, sur la base des recettes de l'UEFA Champions League et de l'UEFA Europa League
- Paiements de solidarité aux clubs ayant participé au succès de l'EURO, sur la base du résultat de cette compétition
- Paiements aux associations membres dans le cadre du «programme HatTrick» (sur la base des recettes du tour final de l'EURO), en vue de cofinancer leurs activités ordinaires et de financer des projets spécifiques, tels que le développement d'infrastructures, des rénovations et des mini-terrains.

Ces paiements sont faits à partir de l'«EURO Pool» ou de l'«UEFA Champions League Pool», tels que définis à la lettre p) *Dettes envers les associations*.

D'autres charges liées au développement ou aux projets humanitaires sont également comptabilisées au compte de résultats au moment de leur paiement sur la durée de vie du projet dûment approuvé par l'UEFA.

i) Leasing

Les contrats de leasing dans le cadre desquels le Groupe ne conserve pas l'ensemble des risques et avantages inhérents à la propriété des biens sont définis comme des contrats de leasing d'exploitation. Les paiements au titre de leasings d'exploitation sont comptabilisés en charges sur une base linéaire pendant toute la durée contractuelle.

Il n'existe pas d'actifs acquis dans le cadre de contrats de leasing financier.

j) Prévoyance du personnel

Des prestations de retraite réglementaires sont fournies dans les pays dans lesquels le Groupe opère. Les paiements faits à des plans de retraite réglementaires sont comptabilisés au compte de résultats de l'exercice auquel ils se rapportent.

Le Groupe a en outre créé un plan de prévoyance professionnelle à primauté de cotisations pour tous ses employés. Ce plan couvre aussi les risques de décès prématuré et d'incapacité de gain par le biais de contrats d'assurance. Ce plan de prévoyance professionnelle est financé par les cotisations des employés et des entités du Groupe concernées (employeur). Par conséquent, ce plan est comptabilisé comme un régime à primauté de cotisations et les paiements correspondants sont constatés en charges au compte de résultats de l'exercice auquel ils se rapportent.

k) Résultat financier

Le résultat financier net inclut les produits et charges financiers comme suit:

- Les produits financiers comprennent les revenus d'intérêts générés par les actifs portant intérêt, les dividendes reçus, les gains résultant des cessions de participations, les gains sur la juste valeur des titres en portefeuille ainsi que les gains de change réalisés et non réalisés provenant des activités opérationnelles et de financement
- Les charges financières comprennent les pertes sur la juste valeur des titres en portefeuille ainsi que les pertes de change réalisées et non réalisées provenant des activités opérationnelles et de financement.

l) Impôts

L'UEFA est assujettie aux impôts en Suisse, conformément à un accord fiscal applicable aux organisations sportives internationales domiciliées dans le canton de Vaud. Ses filiales sont imposées en Suisse, conformément à la réglementation et aux décisions applicables aux sociétés de services.

Les impôts inscrits au compte de résultats comprennent la somme des impôts courants de l'exercice. Les impôts courants sont les impôts dus au titre du résultat imposable de l'exercice sur la base des taux d'imposition ordinaires applicables, selon le cas, à une association ou à une société.

Les impôts incluent également la taxe sur la valeur ajoutée non récupérable.

m) Trésorerie et équivalents

Les liquidités et valeurs assimilées comprennent les espèces, les dépôts en banque à terme jusqu'à douze mois, les titres en portefeuille facilement convertibles en espèces et des titres commerciaux européens (European Commercial Papers).

Les espèces en monnaies étrangères résultent de paiements reçus de la part de partenaires commerciaux dont les contrats ont été conclus en monnaies étrangères. De ce fait, le Groupe couvre de façon naturelle son exposition aux risques de change en essayant de faire concorder son portefeuille d'espèces en devises avec ses passifs en monnaies étrangères.

n) Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés au bilan en fonction des principes suivants lorsque le Groupe devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Prêts et autres créances

Les prêts et autres créances sont comptabilisés et inscrits à leur valeur nominale. Une provision pour créances douteuses est constituée lorsque le recouvrement du montant total n'est plus probable. Les créances définitivement non recouvrables sont sorties du bilan lorsqu'elles sont identifiées.

Titres en portefeuille

L'achat ou la vente de titres en portefeuille sont comptabilisés à la date de transaction à laquelle le Groupe s'engage à acheter ou vendre ces titres. Ils sont enregistrés au bilan à leur juste valeur. La juste valeur de ces titres en portefeuille est déterminée par leur prix coté en Bourse à la date de clôture. Les mouvements correspondants de la juste valeur sont présentés dans le compte de résultats, à la rubrique *Résultat financier*.

Titres de placement à long terme

L'achat ou la vente de titres de placement à long terme sont comptabilisés à la date de transaction à laquelle le Groupe s'engage à acheter ou vendre ces titres. L'UEFA acquiert exclusivement des produits émis par des institutions réputées avec un bon rating et dont le remboursement à terme est garanti au minimum à hauteur du capital investi.

Ces produits détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au bilan à leur valeur nominale, qui est équivalente au capital garanti, et ce jusqu'à la date d'échéance. La juste valeur de ces actifs est indiquée dans les «Notes et explications sur le bilan».

Dettes

Les dettes ne portent pas intérêt et sont inscrites à leur valeur nominale.

Instruments financiers dérivés

Comme il a été indiqué à la lettre m), la politique générale du Groupe consiste à pratiquer une couverture naturelle en assurant la concordance des actifs et des passifs au sein de son portefeuille de devises. S'il existe une exposition au risque additionnelle, les paiements reçus en monnaies autres que les euros et francs suisses sont convertis à un cours spot le jour de la réception des paiements.

Toutefois, dans le passé, lorsque les activités opérationnelles du Groupe étaient exposées à des risques financiers supplémentaires liés à la variation des taux de change, le Groupe a recouru à des instruments financiers dérivés pour couvrir ces risques. Ces dérivés étaient composés de contrats et d'options de change à terme. Les instruments financiers dérivés ne sont pas utilisés à des fins de spéculation.

L'instrument dérivé n'était pas reconnu comme un actif lorsque sa juste valeur était positive. A l'échéance, la perte ou le gain de change généré(e) était comptabilisé(e) dans le compte de résultats.

o) Immobilisations corporelles et incorporelles

Les principes comptables appliqués par le Groupe à ses immobilisations corporelles et incorporelles sont les suivants:

- Immobilisations corporelles: les biens immobiliers, terrains, constructions, équipements et matériels informatiques sont inscrits au bilan à leur coût historique, après déduction des amortissements cumulés. Les dépenses ultérieures sont capitalisées uniquement si elles accroissent les avantages économiques futurs associés à cet actif.
- Immobilisations incorporelles: les logiciels informatiques sont inscrits au bilan à leur coût historique, après déduction des amortissements cumulés. Les dépenses relatives aux marques sont comptabilisées en charges dans le compte de résultats au fur et à mesure qu'elles sont encourues.

Toutes les autres dépenses, ainsi que les coûts de réparation et de maintenance, sont comptabilisées dans le compte de résultats au cours de la période où elles ont été encourues.

Les amortissements sont inscrits en charges de manière à amortir le coût des actifs comme suit:

- Terrains — Aucun amortissement
- Constructions — Durée d'amortissement: 40 ans pour les constructions et 20 ans pour les rénovations
- Equipements de bureau et véhicules — Entièrement amortis à l'acquisition
- Matériels et logiciels informatiques — Entièrement amortis à l'acquisition
- Marques — Entièrement inscrites en charges lorsque les dépenses sont encourues

Les amortissements figurent dans le compte de résultats sous diverses rubriques, selon la nature de l'actif acquis.

Tout profit résultant de la cession d'un actif est déterminé comme la différence entre le produit de cession et la valeur comptable de l'actif, et comptabilisé dans le compte de résultats.

p) Dettes envers les associations

Les dettes envers les associations sont essentiellement constituées de fonds mis en réserve au cours des années précédentes dans le but de financer des projets prédéfinis. Cette rubrique inclut les éléments suivants:

- Comptes courants ne portant pas intérêt en faveur et à la disposition des associations membres
- «EURO Pool» destiné à financer le programme HatTrick et d'autres initiatives en faveur de toutes les associations membres
- «UEFA Champions League Pool» en faveur des ligues et destiné au développement du football junior dans les clubs

L'«EURO Pool» a été constitué à partir des résultats de l'EURO 2004 et de l'EURO 2008, en vue de financer le programme HatTrick tel qu'il a été défini à la lettre h) *Versements de solidarité*. Mis en place en faveur de toutes les associations membres, l'«EURO Pool» est destiné à cofinancer leurs tâches ordinaires et à financer des dépenses d'investissement, des équipements et

d'autres investissements essentiels à leurs activités. L'ensemble du programme HatTrick a été approuvé par le Congrès et la Commission HatTrick est responsable de l'approbation et du suivi des projets individuels au niveau des associations, sur la base de la Charte HatTrick.

L'«UEFA Champions League Pool» est mis à la disposition des ligues afin de leur permettre de développer le football junior dans les clubs ne participant pas à l'UEFA Champions League. A cet effet, les ligues (ou les associations elles-mêmes s'il n'existe pas de ligue) doivent présenter à l'UEFA un plan d'utilisation de ces fonds.

Par souci de transparence, tout paiement effectué à partir de l'«EURO Pool» ou de l'«UEFA Champions League Pool» sera comptabilisé dans le compte de résultats au moment du décaissement. Une reprise d'un montant équivalent du pool correspondant sera comptabilisée en produits, sous la rubrique *Utilisation des provisions*, au titre de l'exercice au cours duquel le paiement a eu lieu.

q) Provisions

Le Groupe enregistre des provisions dans les situations suivantes:

- Lorsqu'il a une obligation juridique ou implicite de satisfaire à une réclamation et s'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire
- Lorsqu'un risque existe à la date de clôture. La provision pour risque correspondante est ajustée en fin d'exercice sur la base d'une analyse interne, de manière à couvrir l'exposition au risque du Groupe
- Lorsque des projets spéciaux imminents, approuvés avant la date de clôture, ont déjà démarré. L'année/les années suivante(s), les coûts relatifs à de tels projets sont inclus dans le compte de résultats au fur et à mesure qu'ils sont encourus. Toutefois, une reprise de provision d'un montant équivalent est comptabilisée en produits, sous la rubrique *Utilisation des provisions*, au titre du même exercice.

r) Fonds propres de l'UEFA

Les fonds propres de l'UEFA sont composés des fonds propres et des bénéfices non distribués provenant des années précédentes, lesquels ne font pas l'objet d'une réserve ni d'une restriction spécifique. Les fonds propres de l'UEFA sont impactés par les écarts de conversion résultant de la conversion des états financiers des entités consolidées du Groupe libellés en monnaies étrangères, comme indiqué à la lettre c).

s) Gestion des risques

Les analyses de risques sont effectuées chaque année et permettent de définir le montant minimum des fonds propres de l'UEFA. Ces analyses font partie intégrante des prévisions financières stratégiques de l'UEFA et sont présentées au Congrès de l'UEFA.

Les actifs financiers sont surveillés mensuellement avec l'aide d'experts ainsi que de l'expertise de la banque de conseil de l'UEFA.

Compte de résultats consolidé

	Notes	2010/11 €000	2009/10 €000
Recettes des droits de retransmission	1	1 086 307	1 022 944
Recettes des droits commerciaux	2	275 045	273 310
Recettes de billetterie	3	3 853	3 290
Recettes liées à l'hospitalité	4	5 276	0
Autres produits	5	14 025	9 231
Total recettes		**1 384 506**	**1 308 775**
Distribution aux équipes participantes	6	- 1 000 589	- 960 171
Dépenses directes liées aux évènements	7	- 91 063	- 89 105
Prestations liées aux droits commerciaux	8	- 32 165	- 34 994
Dépenses liées à l'hospitalité	9	- 4 101	- 4 124
Production TV	10	- 13 488	- 12 843
Production Web et solutions informatiques	11	- 21 366	- 27 823
Arbitres et commissaires de match	12	- 30 500	- 27 707
Total dépenses liées aux évènements		**- 1 193 272**	**- 1 156 767**
RÉSULTAT BRUT		**191 234**	**152 008**
Salaires et charges sociales		- 43 484	- 34 201
Frais de personnel divers		- 1 140	- 1 142
Total frais de personnel	13	**- 44 624**	**- 35 343**
Voyages, hébergement et indemnités journalières	14	- 13 416	- 12 947
Frais de consultants et intérimaires	15	- 15 072	- 14 190
Relations publiques et marketing	16	- 9 874	- 12 563
Frais de fonctionnement	17	- 22 968	- 23 063
Loyers, entretien des bâtiments et sécurité	18	- 5 969	- 7 863
Amortissements	19	- 2 654	- 1 110
Total dépenses diverses		**- 69 953**	**- 71 736**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		**76 657**	**44 929**
Résultat financier	20	- 30 939	18 814
Résultat extraordinaire et impôts	21	- 503	- 636
Variations de provisions	22	106 897	108 368
Total charges et produits hors exploitation		**75 455**	**126 546**
Solidarité	23	- 131 201	- 128 664
Programme HatTrick	24	- 99 513	- 100 956
Contributions et dons	25	- 4 893	- 5 954
Développement et projets d'aide	26	- 2 411	- 2 286
Total versements de solidarité		**- 238 018**	**- 237 860**
RÉSULTAT NET	27	**- 85 906**	**- 66 385**

Dans un but de comparaison, veuillez noter que les chiffres de l'exercice précédent ont été retraités en raison des nouveaux principes comptables selon lesquels les recettes et dépenses relatives à l'EURO 2012 ont été différées au bilan.

NOTES ET EXPLICATIONS SUR LE COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ

Cette section fournit en détail les positions les plus importantes du compte de résultats consolidé 2010/11, établi conformément aux méthodes comptables décrites dans ce rapport.

Veuillez noter que la présentation du compte de résultats et du bilan a été modifiée en raison du nouveau principe comptable selon lequel les dépenses et recettes relatives à l'EURO 2012 ont été différées au bilan.

	2010/11 €000	2009/10 €000
1. Recettes des droits de retransmission		
UEFA Champions League	885 056	836 524
UEFA Europa League	197 101	182 607
Autres compétitions (y c. le tour final du Championnat d'Europe des M21 de l'UEFA en 2010/11)	4 150	3 813
Total	**1 086 307**	**1 022 944**
2. Recettes des droits commerciaux		
UEFA Champions League	259 918	260 618
UEFA Europa League	12 986	12 016
Autres compétitions (y c. le tour final du Championnat d'Europe des M21 de l'UEFA en 2010/11)	2 141	676
Total	**275 045**	**273 310**

Les montants présentés sous les recettes des droits commerciaux représentent les encaissements ainsi que les prestations en nature.

3. Recettes de billeterie		
Compétitions interclubs	3 221	2 667
Autres compétitions	632	623
Total	**3 853**	**3 290**
4. Recettes liées à l'hospitalité		
Compétitions interclubs	5 276	0
Total	**5 276**	**0**
5. Autres produits		
Programmes d'assistance financière de la FIFA: FAP/ "Win in Europe" (en 2010/11)	5 719	3 641
Recettes provenant des amendes	6 364	2 834
Autres recettes liées au football (y c. Coupe du Monde des Clubs de la FIFA)	453	1 440
Recettes non liées au football	1 489	1 316
Total	**14 025**	**9 231**

	2010/11 €000	2009/10 €000
Les recettes non liées au football incluent, entre autres, les remboursements de la TVA hors de la Suisse, les commissions des compagnies aériennes et hôtelières, la revente de matériel informatique et les excédents/bonus de polices d'assurance. Les contributions d'autres organisations de football aux coûts de certains évènements de l'UEFA sont également incluses dans ce total.		

6. Distribution aux équipes participantes

Clubs de l'UEFA Champions League	830 745	802 642
Clubs de l'UEFA Europa League	157 578	147 127
Clubs de la Super Coupe de l'UEFA	4 500	4 500
Associations participant au Championnat d'Europe des M21 de l'UEFA (y c. frais de voyage)	6 146	3 654
Clubs et associations participant aux compétitions féminines de l'UEFA	1 075	2 150
Autres compétitions	545	98
Total	**1 000 589**	**960 171**

7. Dépenses directes liées aux évènements

Contributions aux comités d'organisation locaux et commissions d'agence	83 416	82 642
Autres dépenses directes liées aux évènements (p. ex. location, matériel lié à l'évènement, autres équipements, charges de prestations en nature allouées et personnel temporaire)	7 647	6 463
Total	**91 063**	**89 105**

8. Prestations liées aux droits commerciaux

Les prestations liées aux droits commerciaux concernent les compétitions de l'UEFA (principalement l'UEFA Champions League et l'UEFA Europa League) et couvrent, entre autres, les frais de signalétique, de promotion de l'évènement et de protection des droits.	**32 165**	**34 994**

9. Dépenses liées à l'hospitalité

Ces coûts concernent les frais de restauration et tous les autres services qui ont été mis à la disposition des sponsors, des invités et des officiels lors des matchs les plus importants, en particulier ceux de l'UEFA Champions League. Les coûts des billets et les dépenses indirectes, tels que les frais administratifs et de personnel, ne figurent pas sous cette rubrique.	**4 101**	**4 124**

10. Production TV

Les coûts concernent les activités de soutien pour la production TV lors des matchs de l'UEFA Champions League, de l'UEFA Europa League et du Championnat d'Europe des M21 de l'UEFA et incluent des

	2010/11 €000	2009/10 €000
fonctionnalités technologiques supplémentaires pour les finales des compétitions interclubs. En ce qui concerne les tirages au sort, l'UEFA a été seule responsable de la production TV. Ses compétences internes ont également été utilisées pour d'autres évènements et pour des tournages.	**13 488**	**12 843**

11. Production Web et solutions informatiques

Le total de la production Web se réfère aux coûts directement liés au site Internet de l'UEFA, tels que les coûts d'hébergement et d'édition, ainsi que les investissements en rapport avec son design. Il n'inclut pas les coûts comme les frais de personnel et de fonctionnement. Des investissements supplémentaires, principalement dans des solutions informatiques, concernent le développement en continu d'applications internes comme FAME (Football Administration and Management Environment, un outil de gestion totalement intégré pour le football), et le système de recueil de données sur les joueurs.

Production Web	7 019	8 347
Solutions informatiques	14 347	19 476
Total	**21 366**	**27 823**

12. Arbitres et commissaires de match

Ce poste comprend toutes les dépenses liées aux arbitres et aux commissaires de match (droits, voyages, hébergement et indemnités journalières). L'augmentation des dépenses d'arbitrage est due aux matchs supplémentaires pour les qualifications de l'EURO en 2010/11.

Arbitres	19 388	17 193
Contributions aux associations pour les coûts liés à l'arbitrage	4 872	4 565
Délégués et directeurs de site	4 837	4 698
Contrôles antidopage	1 340	1 218
Assurance	63	33
Total	**30 500**	**27 707**

13. Total frais de personnel

Avec l'internalisation de certaines activités supplémentaires et le début des préparatifs pour l'UEFA EURO 2012, le nombre d'employés a augmenté à partir de 2009/10. Selon le principe comptable adapté, ces coûts sont maintenant différés au bilan et seront reconnus en 2011/12. De plus, les coûts plus élevés en raison d'un franc suisse plus fort ont eu un impact sur le total des frais de personnel en euros.

Salaires et charges sociales	56 184	44 284
Autres charges de personnel	2 104	1 258
Frais de personnel différés (EURO 2012 et «match operations»)	- 13 664	- 10 199
Total	**44 624**	**35 343**

Le nombre total d'employés au bénéfice d'un contrat à durée indéterminée est le suivant en équivalents plein-temps:

	30 juin 11	30 juin 10
UEFA	247	235
UEFA Events SA	67	45
EURO 2016 SAS	2	0
Apprentis et stagiaires de l'UEFA	2	1
Total	318	**281**

	2010/11 €000	2009/10 €000

14. Voyages, hébergement et indemnités journalières

Ce poste comprend les dépenses totales pour les voyages d'affaires, hébergement et indemnités journalières des employés et des officiels de l'UEFA. Les frais de voyage des arbitres et des commissaires de match sont présentés à la note 12.

Billets d'avion	4 681	4 314
Hôtel, nourriture et boissons, transport local	5 535	5 457
Indemnités journalières	3 200	3 176
Total	**13 416**	**12 947**

15. Frais de consultants et intérimaires

Consultants	12 103	11 840
Intérimaires	1 061	741
Traductions externes et interprètes	1 908	1 609
Total	**15 072**	**14 190**

16. Relations publiques et marketing

Editions et publications	4 138	3 694
Représentation (y c. indemnités pour les membres du Comité exécutif de l'UEFA)	1 783	2 881
Marques (branding)	1 694	2 981
Cadeaux, prix et uniformes	996	1 585
Marketing et promotion	1 263	1 422
Total	**9 874**	**12 563**

17. Frais de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement informatique	19 844	18 960
Fournitures de bureau et impression	722	1 074
Affranchissement, fret et douane	1 096	1 259
Communications téléphoniques	980	1 275
Autres dépenses (véhicules, autres non spécifiées)	326	495
Total	**22 968**	**23 063**

18. Loyers, entretien des bâtiments et sécurité

Le troisième bâtiment opérationnel «Bois-Bougy», en construction à proximité du bâtiment récemment inauguré «La Clairière», sera finalisé début 2012. Dans l'intervalle, les bureaux du bâtiment «Le Martinet», à proximité de la gare de Nyon, sont toujours utilisés par le département IT de l'UEFA.

	2010/11 €000	2009/10 €000
Mobilier et équipement (concernant principalement le nouveau bâtiment)	465	2 917
Equipement audiovisuel	1 192	1 386
Loyer (bureaux du bâtiment Le Martinet)	873	1 006
Charges d'entretien (p. ex. eau, électricité, nettoyage)	1 547	839
Réparations et maintenance	767	399
Sécurité	718	439
Divers (parc, impôts et assurances sur les bâtiments, etc.)	407	877
Total	**5 969**	**7 863**

19. Amortissements

Des amortissements annuels sont effectués conformément à la lettre o) Immobilisations corporelles et incorporelles, de la partie du rapport consacrée aux principales méthodes comptables. Sous cette lettre, il est aussi indiqué que les amortissements figurent sous diverses rubriques dans le compte de résultats, selon la nature de l'actif acquis.	**2 654**	**1 110**

Le total figurant sous Amortissements dans le tableau consolidé des flux de trésorerie se compose des montants suivants:

Inclus dans le total	En 2010/11	En 2009/10
Production Web et solutions informatiques	14 314	12 372
Loyers, entretien des bâtiments et sécurité	770	3 715
Amortissements	2 654	1 110
Total	**17 738**	**17 197**

20. Résultat financier

Le résultat financier global a encore été sévèrement affecté par les effets de change. L'UEFA tenant sa comptabilité en francs suisses, la baisse des autres monnaies a eu un impact significatif sur ses comptes. A titre d'exemple, l'UEFA a débuté l'année 2010/11 avec une exposition importante sur les liquidités en euro et la baisse de l'euro face au franc suisse durant la période écoulée représente plus de CHF 0.10 pour EUR 1 (CHF 0.20 pour EUR 1 en 2009/10). Il est cependant important de noter que la perte de change qui en résulte est non réalisée. Ces euros ne seront pas échangés contre des francs suisses mais utilisés pour des distributions et paiements futurs, appliquant ainsi une couverture naturelle.

	2010/11 €000	2009/10 €000
Quand bien même un euro faible comparé au franc suisse a eu un impact négatif sur le résultat de l'année, il a eu, dans le même temps, un impact positif sur les fonds propres de l'UEFA exprimés en euros. Un montant identique de fonds propres en francs suisses résulte désormais en un équivalent en euros supérieur, d'où l'effet de change présenté dans le tableau de mouvements des fonds propres consolidés de l'UEFA.		
Intérêts créditeurs et résultat d'investissements alternatifs (y compris le résultat de cession de participation en 2009/10)	18 673	48 187
Différences de change réalisées	7 649	11 117
Différences de change non réalisées	- 57 261	- 43 497
Dividende TEAM Holding AG, Lucerne	0	3 007
Total	**- 30 939**	**18 814**

21. Résultat extraordinaire et impôts

Ce total se réfère aux charges et produits extraordinaires, aux impôts payés par l'UEFA et ses filiales UEFA Events SA et Euro 2008 SA, ainsi qu'aux TVA domestique et étrangères non récupérables.	**503**	**636**

22. Variations de provisions

Les variations de provisions doivent être considérées en relation avec la lettre q) Provisions, de la partie du rapport décrivant les principales méthodes comptables. Veuillez vous référer à la note 41, qui montre les mouvements au cours des deux derniers exercices et la provision totale à leur date de clôture.

Ces totaux comprennent également les transactions ayant trait à l'EURO Pool. Au cours de l'exercice considéré, un montant de EUR 100 millions a été débité de l'EURO Pool pour compenser les versements 2010/11 aux associations membres, conformément au programme HatTrick 2008-12.

Constitution de provisions	- 8	0
Utilisation de provisions et EURO Pool	106 905	108 368
Total	**106 897**	**108 368**

Les programmes de solidarité de l'UEFA destinés à l'ensemble des parties prenantes du football européen sont financés par les compétitions d'élite, aussi bien interclubs que des équipes nationales :

23. Solidarité

UCL: solidarité à l'égard des associations (crédité à l'EURO pool)	26 500	26 500
UCL: solidarité à l'égard des clubs non-participants	69 891	67 804
UCL: solidarité à l'égard des clubs éliminés	13 300	13 300
UEL: solidarité à l'égard des clubs éliminés	21 510	21 060
Total	**131 201**	**128 664**

24. Programme HatTrick

Pour des raisons de transparence, l'UEFA fait apparaître le montant dépensé dans le cadre des investissements HatTrick, y compris la convention des arbitres et le Programme des groupes d'étude de l'UEFA, dans son compte de résultats, et ne montre pas seulement les transactions dans le bilan de l'EURO Pool. Pour différer le résultat net, la provision de l'EURO Pool a été extournée, comme expliqué à la note 22.

Les versements suivants ont été effectués au cours de cet exercice:

	2010/11 €000	2009/10 €000
Programme d'investissement	19 777	24 808
Versements de solidarité annuels aux associations	67 016	65 657
Mini-terrains	406	823
Programme de formation	5 936	3 751
Convention des arbitres	4 227	4 012
Programme des groupes d'étude	2 151	1 905
Total	**99 513**	**100 956**

25. Contributions et dons

Portefeuille des principaux partenariats	1 850	2 005
Portefeuille des partenariats ad hoc	821	929
Catastrophes naturelles	500	975
Distinction de Monaco	1 000	660
Compensation des émissions de CO2	200	370
Dons provenant des recettes des projections publiques de l'UEFA EURO 2008	330	330
Autres contributions et dons	192	685
Total	**4 893**	**5 954**

26. Développement et projets d'aide

Le montant investi sous cette rubrique concerne la contribution de l'UEFA aux projets dans le cadre du programme «Win in Europe» de la FIFA et aux projets d'autres confédérations, tels que «Alive and Kicking» et les approvisionnements en équipements de sport. Les programmes de développement du football de base ont également été soutenus et sont compris dans ce total. **2 411** **2 286**

27. Résultat net

Le résultat net de EUR - 85,9 millions, bien qu'au-dessous du budget de EUR - 77 millions approuvé par le Congrès de l'UEFA 2010, est la conséquence de la faiblesse continue de l'euro par rapport au franc suisse, qui a eu en même temps un impact positif sur le capital de l'UEFA. **- 85 906** **- 66 385**

Actifs	Notes	30/06/2011 €000	30/06/2010 €000
Caisse et comptes de chèques postaux		240	363
Banque: comptes courants		27 356	11 222
Banque: placements au jour le jour		37 513	102 810
Banque: placements à terme fixe		998 486	585 334
Titres en portefeuille		5 224	5 300
Trésorerie et équivalents	28	**1 068 819**	**705 029**
Créances: associations	29	1 159	1 226
Créances: partenaires liés au football	30	67 147	34 220
Créances: autres	31	8 581	10 488
Charges constatées d'avance et produits à encaisser	32	14 943	8 423
Acomptes aux fournisseurs		163	395
Projets en cours et stocks	33	83 728	31 469
Autres actifs circulants		**175 721**	**86 221**
Total des actifs circulants		**1 244 540**	**791 250**
Prêts	34	41 366	26 248
Titres de placement à long terme	35	419 534	471 277
Actifs financiers		**460 900**	**497 525**
Terrains et immeubles		96 837	83 059
Autres actifs immobilisés	36	**96 837**	**83 059**
Total des actifs immobilisés		**557 737**	**580 584**
TOTAL DES ACTIFS		**1 802 277**	**1 371 834**
Passifs			
Dettes: fournisseurs		27 370	15 911
Dettes: associations	37	494 879	561 798
Dettes: autres		10 761	4 453
Charges à payer	38	18 085	13 844
Produits constatés d'avance	39	351 364	93 073
Acomptes reçus de tiers	40	389 744	126 477
Fonds étrangers à court terme		**1 292 203**	**815 556**
Autres engagements		1 087	1 877
Provisions	41	15 295	20 488
Autres engagements et provisions		**16 382**	**22 365**
Total des fonds étrangers		**1 308 585**	**837 921**
Capital		168 166	168 166
Bénéfice reporté		257 825	324 210
Ecart de conversion		153 607	107 922
Résultat net		- 85 906	- 66 385
Total des fonds propres de l'UEFA	42	**493 692**	**533 913**
TOTAL DES PASSIFS		**1 802 277**	**1 371 834**

Dans un but de comparaison, veuillez noter que les chiffres de l'exercice précédent ont été retraités en raison des nouveaux principes comptables selon lesquels les recettes et dépenses relatives à l'EURO 2012 ont été différées au bilan.

NOTES ET EXPLICATIONS SUR LE BILAN CONSOLIDÉ

		30/06/2011 €000	30/06/2010 €000
28. Trésorerie et équivalents			
Sous-totaux par devise en équivalent euros			
Euros	EUR	938 763	473 315
Francs suisses	CHF	46 199	121 687
Livres sterling	GBP	53 687	55 365
Dollars US	USD	30 170	54 662
Total		**1 068 819**	**705 029**
29. Créances : associations			
Ce total inclut les comptes courants des associations en faveur de l'UEFA		**1 159**	**1 226**
30. Créances: partenaires liés au football			
Ce total inclut les positions suivantes:			
Créances: Compétitions des associations		33 164	12 541
Créances: Compétitions interclubs		42 664	21 651
Créances: Autres		605	183
ISL (dividende maximum suite à la liquidation)		1 702	1 645
Provision sur créances douteuses		- 10 988	- 1 800
Total		**67 147**	**34 220**

Le montant de CHF 2,078 millions (équivalent à EUR 1,702 millions), correspond au dividende maximum payable suite à la liquidation d'ISL. Il figure toujours dans les comptes de l'UEFA et apparaît également sous provision sur créances douteuses.

31. Créances: autres			
L'impôt à la source à récupérer est lié aux paiements l'an dernier des dividendes d'Euro 2008 SA et de TEAM Holding AG à l'UEFA, soumis à un impôt récupérable de 35 %.			
TVA		6 668	5 950
Impôt à la source		1 913	4 538
Total		**8 581**	**10 488**
32. Charges constatées d'avance et produits à encaisser			
Ce total inclut les positions suivantes:			
Charges constatées d'avance		7 676	3 048
Intérêts à recevoir sur la trésorerie et équivalents et sur les titres de placement à long terme		3 745	3 114
Produits à encaisser		3 522	2 261
Total		**14 943**	**8 423**

33. Projets en cours et stocks	30/06/2011 €000	30/06/2010 €000
UEFA EURO 2012: frais d'organisation	82 314	30 315
Compétitions interclubs: activités opérationnelles	390	0
Cars de reportage	486	600
Cadeaux (stocks)	538	554
Total	**83 728**	**31 469**

Les frais d'organisation de l'UEFA EURO 2012 ont été incorporés dans le bilan, conformément aux méthodes adaptées décrites à la lettre f) des principales méthodes comptables, selon lesquelles les dépenses relatives aux tours finals sont différées et comptabilisées au compte de résultats quand la grande majorité des matchs du tournoi sont joués.

Des cars de reportage sont utilisés pour produire les graphiques en surimpression lors des matchs de l'UEFA Champions League. En achetant ces cars, l'UEFA a pu réaliser d'importantes économies par rapport à un contrat de leasing. Ces cars ont été adaptés en 2007/08 afin de les rendre compatibles avec la télévision haute définition. Les coûts y relatifs ont été activés et seront amortis pendant leur durée de vie, qui a été prolongée.

34. Prêts		
Prêts relais aux associations	19 200	13 100
Prêts hypothécaires en faveur de membres du personnel de l'UEFA	2 704	2 722
Fonds de prévoyance du personnel de l'UEFA	0	1 136
Versements anticipés aux organisateurs de l'UEFA EURO 2012 (POL/UKR)	8 000	3 000
Versements anticipés à l'organisateur de l'UEFA EURO 2016 (FRA)	200	0
Prêts aux comités d'organisation locaux de l'UEFA EURO 2012 (POL/UKR)	11 020	6 200
Compte de régularisation (géré par Trianon SA)	242	90
Total	**41 366**	**26 248**

Des prêts relais portant intérêts ont été accordés aux associations dans des cas exceptionnels, là où la crise financière a eu les conséquences les plus graves, ou pour fournir un financement crucial pour des infrastructures essentielles et profitables sur le long terme, créant ainsi une situation gagnant-gagnant.

Des prêts hypothécaires ont été accordés à des membres du personnel de l'UEFA conformément au règlement spécifique et en respectant les garanties usuelles (p. ex. cédule hypothécaire en faveur de l'UEFA). Bien que le personnel bénéficie d'un taux d'intérêt préférentiel, le rendement de l'UEFA sur ces actifs est plus élevé que les conditions actuelles sur le marché monétaire.

En 2003, l'UEFA a accordé un prêt de CHF 6 millions en faveur de son propre fonds de prévoyance afin de lui permettre d'acheter le bâtiment

de l'ancien siège de l'UEFA à Berne. Un amortissement annuel de CHF 0,75 million a été convenu. Cependant, le prêt a été remboursé dans sa totalité en juin 2011.

Un versement anticipé de EUR 4,0 millions a été effectué à chaque association organisatrice de l'UEFA EURO 2012. Ces montants seront déduits des paiements finaux de l'UEFA aux fédérations polonaise et ukrainienne de football, conformément au contrat d'organisation. De plus, l'UEFA a accordé des prêts aux deux comités d'organisation locaux afin de financer les frais d'organisation de l'UEFA EURO 2012. Ces prêts seront compensés avec les recettes provenant de la billetterie et de l'hospitalité.

Un compte bancaire séparé a été ouvert pour externaliser le versement des salaires des cadres supérieurs (senior management) à Trianon Conseils SA, Renens/Lausanne. Le solde de ce compte salaire à la fin de chaque mois est considéré comme une avance de salaire permanente versée par l'UEFA et figure par conséquent sous ce poste du bilan.

35. Titres de placement à long terme

Conformément à la politique approuvée par le Comité exécutif et tel que suggéré par le Groupe de supervision financière, des produits structurés sur mesure prévoyant la protection du capital ont été acquis dans le but d'améliorer le résultat de la gestion d'actifs et, dans le même temps, de diversifier les actifs.

En outre, une partie des recettes de l'UEFA EURO 2008 et 2012 a été investie dans des «medium-term notes» (à savoir des bons à moyen terme négociables) émis par des banques de premier plan bénéficiant d'une notation d'au moins A. L'échéance de ces investissements concorde avec les obligations de l'UEFA découlant du programme HatTrick pour le cycle actuel et pour le prochain cycle.

Les titres de placements à moyen et long termes de l'UEFA ne peuvent être ni achetés ni vendus sur une base quotidienne, car ils sont sur mesure et ne sont pas cotés en Bourse. La vente de tels investissements avant la date d'échéance pourrait se solder par une perte. Cependant, la protection du capital est garantie à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé par l'émetteur.

	30/06/2011 €000	30/06/2010 €000
Total des produits structurés	119 534	171 277
Total des «medium-term notes» (obligations à moyen terme sur mesure)	300 000	300 000
Total	**419 534**	**471 277**
Valeur de marché de ces placements au 30 juin	419 124	475 192
dont des produits structurés	120 781	172 681
dont des «medium-term notes»	298 343	302 511

36. Autres actifs immobilisés

Les mouvements suivants ont été enregistrés:

€000	Informatique matériel et logiciels	Mobilier de bureau et véhicules	Terrains	Immeubles opéra-tionnels	Nouveaux bâtiments	Total
Coûts						
Solde au 01.07.2009	31 812	7 893	12 855	36 888	16 434	105 882
Acquisitions	12 372	3 715			27 868	43 955
Rénovations						
Cessions						
Reclassements						
Effets de change						
Solde au 30.06.2010	**44 184**	**11 608**	**12 855**	**36 888**	**44 302**	**149 837**
Acquisitions	14 314	770			16 431	31 515
Rénovations						
Cessions						
Reclassements				45 692	- 45 692	0
Effets de change						
Solde au 30.06.2011	**58 498**	**12 378**	**12 855**	**82 580**	**15 041**	**181 352**
Amortissement cumulé						
Solde au 01.07.2009	31 812	7 893	0	9 875	0	49 580
Amortissement pour l'année	12 372	3 715		1 110		17 197
Révaluations						
Cessions						
Reclassements						
Effets de change						
Solde au 30.06.2010	**44 184**	**11 608**	**0**	**10 985**	**0**	**66 777**
Amortissement pour l'année	14 314	770	0	2 654	0	17 738
Révaluations						
Cessions						
Reclassements						
Effets de change						
Solde au 30.06.2011	**58 498**	**12 378**	**0**	**13 639**	**0**	**84 515**
Valeur comptable nette						
au 30.06.2010	0	0	12 855	25 903	44 302	83 059
au 30.06.2011	**0**	**0**	**12 855**	**68 941**	**15 041**	**96 837**

La colonne "Nouveaux bâtiments" représente les investissements dans les bâtiments "La Clairière" et "Bois-Bougy".

37. Dettes: associations	30/06/2011 €000	30/06/2010 €000
Le montant le plus élevé du passif du bilan de l'UEFA se réfère aux futurs paiements en faveur des associations, des ligues et des clubs.		
Comptes courants en faveur des associations	26 668	20 943
a) EURO pool	392 764	466 681
b) Versements de solidarité de l'UEFA Champions League	70 857	68 720
Autres	4 590	5 454
Total	**494 879**	**561 798**
a) Détail EURO Pool		
Solde d'ouverture	466 681	540 415
Financement par l'UEFA Champions League, dont les montants de solidarité sont de EUR 500 000 par association	26 500	26 500
Extourne pour financer les paiements annuels HatTrick, la convention des arbitres et les Programme des groupes d'étude de l'UEFA	- 99 513	- 101 655
Effets de change	- 904	1 421
Solde de clôture	**392 764**	**466 681**
b) Détails des versements de solidarité de l'UEFA Champions League (UCL) en faveur des clubs des ligues		
Solde d'ouverture	68 720	44 692
Disponible en:		
– 2010/11 pour les clubs des 18 ligues ayant des équipes en UCL	58 728	
– 2009/10 pour les clubs des 18 ligues ayant des équipes en UCL		56 541
– 2010/11 pour les clubs des 35 ligues sans équipe en UCL	11 163	
– 2009/10 pour les clubs des 35 ligues sans équipe en UCL		11 263
Paiements effectués aux clubs des ligues durant la période correspondante	- 67 754	- 43 776
Solde de clôture	**70 857**	**68 720**

38. Charges à payer		
Ce poste reflète des charges de l'exercice examiné mais qui ne seront payées que lors de l'exercice suivant.		
Frais de personnel (charges sociales, provisions pour bonus, heures supplémentaires et vacances)	7 535	6 071
Autres charges à payer en relation avec l'administration	8 615	5 178
Charges à payer en relation avec les compétitions interclubs de l'UEFA	1 935	2 595
Total	**18 085**	**13 844**

39. Produits constatés d'avance

Cette position inclut les paiements reçus pour l'UEFA EURO 2012 en Pologne et en Ukraine:

	2010/11	2009/10	2008/09	30/06/2011 €000	30/06/2010 €000
Droits de retransmission	181 694	64 623	6 920	253 237	71 543
Droits commerciaux	46 769	21 026	0	67 795	21 026
Billetterie & hospitalité	29 578	0	0	29 578	0
Autres produits	250	254	250	754	504
Total	**258 291**	**85 903**	**7 170**	**351 364**	**93 073**

Les versements anticipés relatifs à l'UEFA EURO 2012 ont été incorporés dans le bilan, selon les méthodes adaptées décrites au paragraphe e) des principales méthodes comptables, selon lesquelles les recettes relatives aux tours finals sont différées et comptabilisées au compte de résultats quand la grande majorité des matchs du tournoi sont joués.

40. Acomptes reçus de tiers

Ce poste inclut les acomptes reçus de tiers pour les compétitions interclubs futures. Tout surplus en faveur des clubs participants et tout solde en faveur des organisateurs des finales apparaissent également sous cette rubrique.

	30/06/2011 €000	30/06/2010 €000
Compétitions interclubs de l'UEFA: versements anticipés pour les prochaines saisons	354 747	102 652
UEFA Champions League: solde saison actuelle	26 376	10 655
UEFA Europa League: solde saison actuelle	8 621	13 170
Total	**389 744**	**126 477**

41. Provisions

Ces tableaux montrent les mouvements au cours des deux derniers exercices.

	Solde au 30.06.09	Provisions additionnelles	Montant inutilisé transféré sur le compte de résultats	Paiements effectués durant l'année	Différences de change	Solde au 30.06.10
Provisions pour risque	17 438		- 1 017	- 1 382	1 339	16 378
Autres provisions	4 862		- 69	- 1 263	580	4 110
Total	**22 300**	**0**	**- 1 086**	**- 2 645**	**1 919**	**20 488**

	Solde au 30.06.10	Provisions additionnelles	Montant inutilisé transféré sur le compte de résultats	Paiements effectués durant l'année	Différences de change	Solde au 30.06.11
Provisions pour risque	16 378		- 3 428	- 987	882	12 845
Autres provisions	4 110		- 908	- 948	196	2 450
Total	**20 488**	**0**	**- 4 336**	**- 1 935**	**1 078**	**15 295**

Les provisions sont évaluées à chaque date de clôture conformément aux principales méthodes comptables (voir lettre q)).

	30/06/2011 €000	30/06/2010 €000
42. Total des fonds propres de l'UEFA		
Le total des fonds propres de l'UEFA inclut le capital, le bénéfice reporté, l'écart de conversion et le résultat net de l'exercice. Malgré la perte de EUR 85,9 millions générée en 2010/11, les fonds propres n'ont diminué que de EUR 40,2 millions grâce à l'impact positif de l'écart de conversion, tel que présenté dans les *Mouvements des fonds propres consolidés* ci-dessous.	**493 692**	**533 913**

MOUVEMENTS DES FONDS PROPRES CONSOLIDÉS DE L'UEFA

	Capital	Bénéfice reporté	Ecart de conversion	Total €000
Total au 30.06.2009	**168 166**	**324 210**	**25 852**	**518 228**
Résultat net pour 2009/10	–	- 66 385	–	- 66 385
Effet de change	–	–	82 070	82 070
Total au 30.06.2010	**168 166**	**257 825**	**107 922**	**533 913**
Résultat net pour 2010/11	–	- 85 906	–	- 85 906
Effet de change	–	–	45 685	45 685
Total au 30.06.2011	**168 166**	**171 919**	**153 607**	**493 692**

Le poste Ecart de conversion correspond à un ajustement des différents équivalents en euros des fonds propres de l'UEFA en raison des différents taux de change franc suisse/euro à la date de clôture. En effet, les fonds propres de l'UEFA sont exprimés en francs suisses, et leur équivalent en euros est supérieur avec un taux de change franc suisse/euro plus bas, et inversement.

Risque lié aux devises étrangères

L'UEFA encourt un risque de change principalement en rapport avec ses futures entrées d'argent provenant de la vente des droits de retransmission exprimée dans une devise autre que l'euro, devise de base pour les sorties d'argent, telles que la distribution aux équipes participantes, les dépenses liées aux évènements, les projets de développement et les versements de solidarité aux associations membres, aux clubs et aux ligues. Les principales devises exposées à un risque de change sont la livre sterling et le dollar américain.

Activités de couverture

La politique générale du Groupe consiste à pratiquer, autant que possible, une couverture naturelle des actifs et des passifs au sein de son portefeuille de devises. Cependant, dans le passé (jusqu'en 2009/10), si un risque de change additionnel se présentait, le Groupe utilisait divers instruments financiers dérivés pour réduire ce risque.

La situation au 30 juin 2010 se présentait comme suit	**équivalent en €000**
Total valeur notionnelle (positions ouvertes): USD 10 millions	7 605
Juste valeur négative	557

Les variations de la juste valeur de ces contrats de couverture n'étaient pas prises en compte dans le bilan et dans le compte de résultats, à moins que la juste valeur soit négative.

Politique de change

A compter de l'année financière 2010/11, si des risques de change additionels se présentent, les paiements reçus en monnaies autres que les euros et francs suisses sont convertis à un cours spot le jour de leur réception. Dès lors, il n'y a plus de contrat de couverture ouvert en date du 30 juin 2011. Pour permettre un effet de lissage, des dates de paiement échelonnées sont convenues avec les partenaires de l'UEFA pendant la durée de vie de leurs contrats.

Une conversion à différentes dates bien réparties sur la durée de vie des contrats de l'UEFA a permis de réaliser les meilleurs résultats possibles, et atténue le risque lié à la prise de décisions (de couverture) difficiles avec un impact sur une trop longue période.

TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau des flux de trésorerie détaille les variations de la trésorerie nette au cours de la période sous revue en fonction de l'origine des flux de trésorerie à différents niveaux. La trésorerie nette correspond au poste Trésorerie et équivalents. Ces données proviennent du compte de résultats (le point de départ étant le résultat d'exploitation d'EUR 76,7 millions) et du bilan.

Les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles indiquent les flux de trésorerie générés par les activités ordinaires de l'UEFA. Bien que les investissements, à l'exception des terrains et immeubles, soient amortis une fois les achats effectués, les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement indiquent toujours les montants correspondant à ces investissements. Veuillez également vous référer aux «Notes et explications sur le bilan consolidé».

Théoriquement, le tableau des flux de trésorerie de l'UEFA ne devrait pas comporter de flux de trésorerie provenant des activités de financement, dans la mesure où l'UEFA n'a pas de capital social et n'a donc pas à payer de dividendes aux actionnaires. Toutefois, dans notre cas, les flux de trésorerie provenant des activités de financement concernent les versements de solidarité de l'UEFA. Ces paiements ne sont bien sûr possibles qu'en raison des ressources que l'UEFA génère en commercialisant avec succès ses compétitions phares. En inscrivant ces flux de trésorerie séparément sous la rubrique *Activités de financement,* les versements de solidarité peuvent être séparés des activités opérationnelles ordinaires.

Pour certains postes, il est impossible de remonter un flux de trésorerie jusqu'à sa source première. En effet, certains changements dans le bilan consolidé de l'UEFA ne sont pas liés à des flux de trésorerie, mais proviennent de la différence entre les taux de change appliqués à la date de clôture des deux exercices. Par exemple, l'équivalent en euros de CHF 100 millions serait d'environ EUR 75,7 millions au 1er juillet 2010 mais il s'élèverait à EUR 81,9 millions au 1er juillet 2011, soit une différence de EUR +6,2 millions, en l'absence de tout flux de trésorerie.

Veuillez vous référer à la note 19 afin de rapprocher le tableau des flux de trésorerie et le poste *Amortissements.*

Tableau consolidé des flux de trésorerie

	2010/11 €000	2009/10 €000
Balance initiale: Trésorerie et équivalents	705 029	986 060
Différence nette de cours de change	- 9 140	22 234
Balance de clôture: Trésorerie et équivalents	1 068 819	705 029
VARIATION DE LA TRESORERIE ET EQUIVALENTS	**372 930**	**- 303 265**
Résultat d'exploitation	76 657	44 936
Amortissements	17 738	17 197
Charges et produits extraordinaires et impôts	- 503	- 636
Constitution et utilisation de provisions	106 896	108 368
Variation des provisions et autres engagements	- 5 983	- 6 721
Sous-total	**194 805**	**163 144**
Variation des créances	- 29 618	- 19 553
Variation des charges constatées d'avance et acomptes aux fournisseurs	- 5 481	3 717
Variation des projets en cours et stocks	- 73 026	- 4 509
Variation des dettes	- 48 517	- 54 528
Variation des charges à payer et produits constatés d'avance	283 716	64 561
Variation des acomptes reçus de tiers	261 657	-196 875
Variation nette du fonds de roulement	**388 731**	**- 207 187**
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES	**583 536**	**- 44 043**
Résultat financier	18 936	63 317
Variation des prêts	- 14 848	- 16 531
Variation des titres de placement à long terme	54 839	- 24 186
Dépenses d'investissement en matériel informatique et logiciels	- 14 314	- 12 372
Dépenses d'investissement en mobilier, équipement et véhicules	- 770	- 3 715
Dépenses d'investissement en terrains et immeubles	- 16 431	- 27 868
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	**27 412**	**- 21 355**
Versements de solidarité	- 238 018	- 237 867
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	**- 238 018**	**- 237 867**
VARIATION DE LA TRESORERIE ET EQUIVALENTS	**372 930**	**- 303 265**

Ernst & Young SA
Place Chauderon 18
Case postale
CH-1002 Lausanne
Téléphone +41 58 286 51 11
Téléfax +41 58 286 51 01
www.ey.com/ch

Au Congrès de
l'Union des Associations Européennes de Football (UEFA), Nyon

Lausanne, le 8 décembre 2011

Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés cijoints de l'Union des Associations Européennes de Football (UEFA), comprenant le bilan, le compte de résultats, le flux de trésorerie et l'annexe, pages 2 à 29, pour l'exercice arrêté au 30 juin 2011.

Responsabilité du Comité exécutif

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés, conformément aux dispositions légales et aux règles de consolidation et d'évaluation décrites en annexe incombe au Comité exécutif. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Comité exécutif est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en oeuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 30 juin 2011 sont conformes à la loi suisse et aux règles de consolidation et d'évaluation décrites en annexe.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Comité exécutif.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Serge Clément
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Michael Ackermann
Expert-réviseur agréé

COMPTE DE RÉSULTATS DE L'UEFA

	2010/11 CHF'000	2009/10 CHF'000
Recettes des droits de retransmission	1 415 239	1 536 069
Recettes des droits commerciaux	358 477	405 829
Recettes de billetterie	4 719	4 439
Recettes liées à l'hospitalité	6 441	0
Autres produits	18 312	13 637
Total recettes	**1 803 188**	**1 959 974**
Distribution aux équipes participantes	- 1 291 147	- 1 417 350
Dépenses directes liées aux évènements	- 113 924	- 131 467
Prestations liées aux droits commerciaux	- 40 216	- 51 509
Dépenses liées à l'hospitalité	- 4 876	- 6 170
Production TV	- 17 088	- 18 449
Production Web et solutions informatiques	- 27 919	0
Arbitres et commissaires de match	- 39 757	- 41 148
Transactions internes	- 22 117	- 89 930
Total dépenses liées aux évènements	**- 1 557 044**	**- 1 756 023**
RÉSULTAT BRUT	**246 144**	**203 951**
Salaires et charges sociales	- 50 316	- 42 555
Autres frais de personnel	- 1 458	- 1 562
Total frais de personnel	**- 51 774**	**- 44 117**
Voyages, hébergement et indemnités journalières	- 14 522	- 17 849
Consultants et intérimaires	- 18 981	- 14 675
Relations publiques et marketing	- 11 039	- 16 508
Frais de fonctionnement	- 28 487	- 6 057
Loyers, entretien des bâtiments et sécurité	- 7 787	- 10 545
Amortissements	- 3 290	- 1 575
Total dépenses diverses	**- 84 106**	**- 67 209**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**110 264**	**92 625**
Résultat financier	- 37 377	32 752
Résultat extraordinaire et impôts	- 410	- 600
Variations de provisions	139 856	162 839
Total charges et produits hors exploitation	**102 069**	**194 991**
Solidarité	- 165 457	- 185 828
Programme HatTrick	- 130 344	- 147 323
Contributions et dons	- 6 343	- 2 787
Développement et projets d'aide	- 3 135	- 12 257
Total versements de solidarité	**- 305 279**	**- 348 195**
RÉSULTAT NET	**- 92 946**	**- 60 579**

Dans un but de comparaison, veuillez noter que les chiffres de l'exercice précédent ont été retraités en raison des nouveaux principes comptables selon lesquels les recettes et dépenses relatives à l'EURO 2012 ont été différées au bilan.

BILAN DE L'UEFA

	30/06/2011	30/06/2010
Actifs	**CHF'000**	**CHF'000**
Caisse et compte de chèques postaux	294	480
Banque: comptes courants	33 118	13 193
Banque: placements au jour le jour	45 795	135 799
Banque: placements à terme fixe	1 218 926	773 150
Titres en portefeuille	6 377	7 001
Trésorerie et équivalents	**1 304 510**	**929 623**
Créances: associations	1 415	1 619
Créances: partenaires liés au football (nettes de provisions)	81 972	45 200
Créances: autres	10 269	12 369
Créances: Groupe	24 619	0
Charges constatées d'avance et produits à encaisser	17 806	9 433
Acomptes aux fournisseurs	199	522
Projets en cours et stocks	63 792	28 526
Autres actifs circulants	**200 072**	**97 669**
Total des actifs circulants	**1 504 582**	**1 027 292**
Prêts	50 498	34 670
Titres de placement à long-terme	512 099	622 496
Participations: Groupe	4 312	4 250
Actifs financiers	**566 909**	**661 416**
Terrains et immeubles	147 347	129 258
Autres actifs immobilisés	**147 347**	**129 258**
Total des actifs immobilisés	**714 256**	**790 674**
TOTAL DES ACTIFS	**2 218 838**	**1 817 966**
Passifs		
Dettes: fournisseurs	29 917	11 366
Dettes: associations	604 136	742 063
Dettes: autres	13 137	5 882
Dettes: Groupe	0	2 811
Charges à payer	15 209	13 732
Produits constatés d'avance	428 936	120 849
Acomptes reçus de tiers	475 789	167 060
Fonds étrangers à court terme	**1 567 124**	**1 063 763**
Autres engagements	1 327	2 480
Provisions	18 672	27 062
Autres engagements et provisions	**19 999**	**29 542**
Total des fonds étrangers	**1 587 123**	**1 093 305**
Capital	259 021	259 021
Bénéfice reporté	465 640	526 219
Résultat net	- 92 946	- 60 579
Total des fonds propres de l'UEFA	**631 715**	**724 661**
TOTAL DES PASSIFS	**2 218 838**	**1 817 966**

Dans un but de comparaison, veuillez noter que les chiffres de l'exercice précédent ont été retraités en raison des nouveaux principes comptables selon lesquels les recettes et dépenses relatives à l'EURO 2012 ont été différées au bilan.

ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS DE L'UEFA

	2010/11 CHF'000	2009/10 CHF'000
Actifs mis en gage pour engagements propres		
Les montants présentés au titre de soldes de liquidités de l'UEFA ont été mis en gage afin d'émettre des garanties bancaires en faveur de tierces parties.		
Total	**521**	**561**
Responsabilité solidaire		
L'UEFA est membre du groupe TVA UEFA en matière de taxe sur la valeur ajoutée en Suisse et est de ce fait conjointement et solidairement responsable vis-à-vis de l'Administration fédérale des contributions pour les dettes TVA des membres de ce groupe.		
Valeur des immobilisations corporelles pour l'assurance-incendie		
Immeubles (Maison du football européen / La Clairière / Bois-Bougy)	134 411	120 739
Mobilier de bureau, matériel informatique	24 802	15 550
Coût historique des autres immobilisations		
Immeubles (Maison du football européen / La Clairière / Bois-Bougy)	147 333	125 952
Terrains	20 630	20 630
Participations significatives		
UEFA Events SA, Nyon	100%	100%
Euro 2008 SA, Nyon	100%	100%
EURO 2016 SAS, Paris	95%	-
Leasing		
Dettes découlant de contrats de leasing non portés au bilan	225	380
Informations additionnelles		
Détails concernant le poste *Résultat financier*		
Intérêts créditeurs, résultat d'investissements alternatifs et vente de participations	23 885	68 907
Différences de change réalisées	8 527	16 750
Différences de change non réalisées	- 69 789	- 65 053
Dividendes (Euro 2008 SA, Nyon / TEAM Holding AG, Lucerne)	0	12 148
Total	**- 37 377**	**32 752**
Dépréciation des immobilisations		
Montant représentant la dépréciation et inclus sous:		
Production web et solutions informatiques	18 206	0
Loyer, entretien des bâtiments et sécurité	987	4 661
Total	**19 193**	**4 661**

Ernst & Young SA
Place Chauderon 18
Case postale
CH-1002 Lausanne
Téléphone +41 58 286 51 11
Téléfax +41 58 286 51 01
www.ey.com/ch

Au Congrès de
l'Union des Associations Européennes de Football (UEFA), Nyon

Lausanne, le 8 décembre 2011

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'Union des Associations Européennes de Football (UEFA), comprenant le bilan, le compte de résultats et l'annexe, pages 32 à 34, pour l'exercice arrêté au 30 juin 2011.

Responsabilité du Comité exécutif

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Comité exécutif. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Comité exécutif est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en oeuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 30 juin 2011 sont conformes à la loi suisse (art. 957 et ss CO) et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 69b CC et art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 69b CC en liaison avec l'art. 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Comité exécutif.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Serge Clément
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Michael Ackermann
Expert-réviseur agréé

Membre de la Chambre fiduciaire

NOTES PERSONNELLES

Ce rapport financier est publié en français, anglais et allemand. En cas de divergences, la version anglaise fait foi selon l'article 4.3 des Statuts de l'UEFA.

UEFA
ROUTE DE GENÈVE 46
CH-1260 NYON 2
SUISSE
TÉLÉPHONE: +41 848 00 27 27
TÉLÉFAX: +41 848 01 27 27
UEFA.com

AU CŒUR DU FOOTBALL

Photo de couverture: © LOC Poland – M. Bakiewicz